

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	65 (1993)
Heft:	1
Artikel:	Urbanisme et démocratie : "ils m'ont changé la ville!"
Autor:	Farine, Claude / Gfeller, Ph.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129232

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«ILS M'ONT CHANGÉ LA VILLE!»

De plus en plus, les projets d'urbanisme affrontent des oppositions de toutes sortes. Au point qu'il devient difficile de construire un immeuble, de modifier un «bout» de ville sans en découdre avec un mouvement, une association de défense. Faut-il donc imaginer une participation plus dynamique des citoyens à la construction de leur cité? Le débat est ouvert.

«Auparavant, dans le quartier, tout le monde se connaissait; avec la construction de nouveaux immeubles, l'élargissement de la route, le coin est devenu très impersonnel...» «Les autorités voulaient à tout prix construire un centre social sur un poumon de verdure: nous nous y sommes opposés résolument par une pétition!» Deux réactions-types qu'on imagine facilement: elles montrent bien le trouble, le désarroi que suscite l'explosion de la ville, ses brusques changements de visage. Oppositions, recours, pétitions, référendums en sont l'expression la plus fréquente. A l'occasion d'un vote, les arguments simplistes sont souvent ceux qui portent le plus. Le cadre de vie, peut-être plus que tout autre domaine, est chargé d'émotion.

Ce n'est pas étonnant. A y réfléchir, la ville n'est rien d'autre que le prolongement de l'habitat et ceux qui veulent promouvoir le logement social, l'idéal coopératif ont à s'en pré-occuper au premier chef. En effet, le logement perd une bonne partie de ses attraits si le confort intérieur n'est pas relayé par un environnement qui séduit, par des lieux qui l'enrichis- sent (salle de spectacle, centre socio-culturel, espace vert). C'est donc un

enjeu pour tous les acteurs en présence - promoteurs, autorités, habitants -, qui ne défendent évidemment pas les mêmes intérêts.

L'ARRIVÉE DES GRANDS TRUSTS

L'Europe, dans laquelle nous avons failli mettre un pied le 6 décembre dernier, va rendre la question encore plus aiguë. En effet, l'EEE, c'est aussi l'occasion pour de grands truts de la construction de reprendre le flambeau de l'immobilier local en fiallite et de développer de nouvelles opérations avec des moyens financiers et techniques inconnus jusqu'ici. Ainsi, le groupe Bouygues est-il partie prenante de la reconstruction des anciens terrains industriels des Ateliers mécaniques de Vevey par exemple. La question est donc d'actualité et elle interpelle de manière nouvelle le fonctionnement démocratique.

Bref retour en arrière. Après la deuxième guerre mondiale, la redémarrage de la machine économique, la «mise à prix» du sol, nous ont fait prendre conscience de la nécessité d'un aménagement du territoire national, que ce soit dans la construction ou le développement des régions. Il fallait alors donner les moyens aux autorités de gérer cette poussée nouvelle. Après l'adoption de la loi fédéral sur l'aménagement du territoire en 1979, plans directeurs, plans d'affectation, plans de zones ont permis de l'organiser: une case pour l'industrie, une pour l'habitat, une pour le sport et le loisir, une pour

la nature.
Dans les cantons, les communes, un



Genève, mai 1990

appareil légal très complexe a été mis sur pied pour contrecarrer la surchauffe économique. Si l'urbaniste constate heureusement qu'il a permis d'éviter les pires spéculations, les architectes estiment qu'il ceinture l'imagination, qu'il contrecarrer la création architecturale.

LE LOGEMENT, UNE MARCHANDISE?

Mais si ces règles ont canalisé le développement, elles n'ont pas évité toute spéculation, notamment au centre des villes, provoquant la disparition des logements bon marché et l'exode des familles modestes. Ainsi, fin des années 70, de nombreuses villes tremblent: des réactions collectives de défense des quartiers - manifestations, occupations de logements, création de mouvements d'habitants - surgissent avec ce leitmotiv: «Le logement n'est-il qu'une marchandise?» Paris, Bruxelles, Lyon, mais aussi les Grottes à Genève, le Rôtilon à Lausanne connaissent de telles luttes.

Ce combat pour la reconnaissance des intérêts locaux, de la qualité de vie, a suscité la transformation, dans les années 80, de certaines lois en vue d'améliorer l'information, parfois même la participation des groupes locaux, au risque de perdre de vue l'intérêt général. Mais elle n'a pas contrebalancé la défense la plus étroite des intérêts individuels à travers oppositions et recours - et donc des réflexes les plus conservateurs. Au point que Genève a dû récemment voter (et a rejeté) une initiative réclamant la suppression du droit de recours en matière de construction. Mais le plus piquant est qu'on a vu

s'affronter des groupes politiques opposés, l'un accusant l'autre d'un utilisation abusive de ce droit. Preuve de la lourde ambiguïté qu'il véhicule... Dans la conjoncture actuelle, la bataille autour du manque de logements marque un temps d'arrêt. Par ailleurs, avec l'éclatement des frontières, les problèmes de la ville s'élargissent à la région: c'est de décentralisation des lieux d'habitat, de concentration des activités et d'augmentation des déplacements dont on parle. Ce qui ne veut pas dire que le citoyen-habitant reste sans réaction: il s'engage désormais moins sur une idée, mais sur un problème concret qui le touche: la rue, l'école, la protection de la rivière proche. Les expériences de «reconquête» de cet espace de proximité sont nombreuses: Neuchâtel, la Länggasse à Berne, Fontenailles à Lausanne, les Pâquis à Genève.

DÉPASSER LA RE COURITE

Toujours est-il que la ville continue à avoir mal à la démocratie. Dès lors, deux questions se posent: l'urbanisme, c'est-à-dire «la construction du quotidien du citoyen» doit-elle être soumise à l'avis des habitants concernés? Si oui, comment sortir de la «recourte individualiste» qui a pris une ampleur inégalée durant les années 80 pour proposer une démarche plus positive, une réelle participation au cadre de vie?

Si l'on considère la manière dont, dans la passé, les droits populaires ont été octroyés dans les nouvelles constitutions fédérale et cantonales, on constate que chaque fois, l'intérêt général a été renforcé. Ainsi, dans la législation sur les chemins de fer, on donnait de nouveaux droits à l'Etat, notamment celui de l'expropriation. Il faudrait, dans un même esprit, que les autorités imaginent de nouveaux modes de participation des habitants tout en évitant le piège des intérêts particuliers.

Le regain d'intérêt actuel pour les coopératives d'habitation (location ou propriété) est un signe que les gens ont envie de se «réapproprier la ville». La modération de la circulation, la création d'espaces verts ou de réseaux cyclistes en sont d'autres. Le moment est donc venu d'ouvrir de nouvelles voix, dans un domaine qui touche de près les citoyens.

Claude Farine et Ph. Gfeller

POUR CHANGER LA VILLE, AGIR AVEC SES ACTEURS

La seule défense des intérêts individuels doit céder le pas devant les nouveaux enjeux de nos collectivités, l'assainissement de l'air, les transports, la construction de la ville et les échanges régionaux. Sans réduire les groupes locaux à la portion congrue, la mise en œuvre de politiques publiques appelle de nouveaux moyens capables d'articuler intérêts de tous et intérêts particuliers.

Sous la pression des usagers, les autorités dispensent davantage d'information qu'auparavant. Mais cette démarche en direction des citoyens est encore perfectible et peut déboucher sur la participation de tous.

Cette démocratisation souhaitée des processus d'urbanisme représentent un changement d'échelle dans les rapports sociaux. Et obligeraient élus et citoyens de se poser la question du «sens» de la ville. Utopie bien sûr, mais combien nécessaire dans une monde où les valeurs volent en éclat, les frontières se transforment. Question moins utopique qu'on ne le pense puisque certains l'ont déjà empoigné, comme le groupe «Genève autrement», autour du quotidien *Le Courrier*.

Démocratiser les processus d'urbanisme? C'est, pour les habitants des certaines villes en tout cas, déjà un besoin. Objet d'expérience à Lausanne où l'association «Droit de Cité» veut appuyer une politique d'aménagement de centres de quartier et d'habitat confortable et attrayant. Ainsi se place-t-elle en intermédiaire entre les habitants, les associations de quartier, les autorités, les techniciens, les partis politiques pour analyser les problèmes des quartiers et proposer avec eux. Demande politique à Genève par la publication d'un Manifeste pour la démocratie locale, avec le but de créer des Conseils de quartier - nouvelle structure d'échanges entre autorités et citoyens - et appuyer des réalisations faisant l'objet d'un contrat entre les associations et les autorités.

Mais la complexité des problèmes posés peut aussi engager des travailleurs sociaux à intervenir. Colloque, mises en situation, jeux de rôles de viennent des appuis à une décision. Ainsi les «Ateliers de l'avenir», «forum où les citoyens peuvent dessiner les scénarios d'un avenir souhaitable» (réaménagement d'un cité satellite en France, rééquilibre des relations entre ados et quartier aux Eaux-Vives à Genève). Ici, dans une première phase de critique, les participants noteront toutes les remarques négatives, puis passeront à celle de l'imagination, où ils chercheront en toute indépendance les solutions. Enfin libéré des à priori, ils construiront.

Les professionnels de l'aménagement, eux, disposent d'un autre outil de travail pour mesurer les effets des grands projets sur l'environnement: l'étude d'impact. Le problème, c'est qu'elles n'interviennent pas au cours des projets, mais simplement en fin de course. Mais surtout qu'elles n'associent pas la population.

Tout cela est à expérimenter, tant dans le champ de l'urbanisme et de l'architecture que dans le champ social. Déjà, plusieurs instituts d'enseignement et de recherche s'en inquiètent, tant l'Institut d'études sociales que la Communauté d'étude pour l'aménagement du territoire ou l'Institut de recherche sur l'environnement construit. Au moment où certain cherche à rationaliser les écoles d'architecture, il faudra penser à promouvoir ces efforts.

A un nouveau consensus social correspondra un nouvel ensemble légal. On pourrait assister à une révision des lois qui permettent d'intégrer la dimension collective dans l'évaluation des intérêts particuliers. Les projets d'infrastructures appuyés largement par une votation populaire pourraient être accompagnés des moyens de les réaliser, tout en intégrant les processus d'évaluation des intérêts locaux.

Ainsi, pour la qualité de la vie urbaine, il faut réapprendre à débattre des intérêts collectifs, du logement à la région.

Claude Farine et Ph. Gfeller